

Doléances

*par le groupe de Défense et d'Information
des Chercheurs et Enseignants Non-Statutaires de l'Université de Strasbourg*

<http://dicensus.fr/>

Dans le cadre du mouvement « Sciences en marche », le groupe de Défense et d'Information des Chercheurs et Enseignants Non-Statutaires de l'Université de Strasbourg (DICENSUS), qui rassemble des doctorants et jeunes docteurs issus de disciplines diverses (démographie, droit, histoire, science politique...) et pour certains élus au sein de différentes instances de l'Université (conseil académique, conseils d'écoles doctorales et de laboratoires), fait part aux autorités compétentes – en premier lieu le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – de ses doléances.

Le groupe demande, de manière générale, l'augmentation de la dotation financière de l'État aux Universités afin de leur permettre d'assurer pleinement leur fonction de service public d'enseignement et de recherche.

Concernant les Chercheurs et Enseignants Non-Statutaires (CENS) en particulier, DICENSUS demande :

Rémunérations

- Exonération des frais d'inscription pour les doctorants employés par l'Université, quel que soit leur statut. Dans l'idéal, cette exonération de frais d'inscription devrait être accordée à tous les doctorants.
- Paiement des vacances dans le mois suivant leur réalisation.
- Rémunération prenant en compte les heures réelles de travail effectuées et paiement par l'Université des cotisations sociales associées.
- Intégration des heures de surveillance des examens dans les heures de service.
- Envoi immédiat de la feuille de paie en même temps que le versement du salaire.

Conditions de travail

- Mise à disposition de bureaux pour les CENS dans toutes les composantes, de manière proportionnelle à la taille de ces dernières.
- Mise à disposition des CENS des moyens matériels nécessaires à leurs travaux de recherche, et ce quelle que soit leur composante.

- Limitation du nombre d'étudiants par TD à 30 dans l'immédiat et fixation d'un objectif à moyen-terme de 20 étudiants maximum par TD, de façon analogue à ce qui se fait au sein des « grandes écoles ».
- Abandon de la politique de suppression des heures d'enseignement au nom des mesures d'économie. Rétablissement d'heures d'enseignement en rapport avec le nombre d'étudiants inscrits, afin que les enseignements puissent se dérouler dans des conditions décentes.

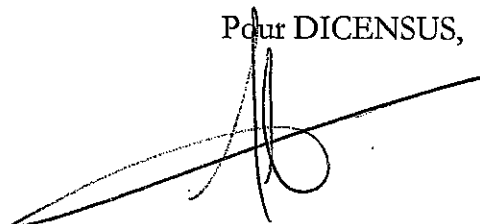
Carrière

- Augmentation significative du nombre de postes, en particulier d'Enseignants-Chercheurs titulaires, afin de répondre aux besoins et de permettre aux CENS qui le souhaitent d'exercer, à l'issue de leur thèse, le métier pour lequel ils sont le mieux formés.
- Augmentation du nombre de contrats doctoraux et d'enseignement (missions et ATER).
- Abandon de la durée théorique de 3 ans pour le doctorat, indifférente aux spécificités disciplinaires. Financement à terme des doctorants en fonction de critères établis par les sections disciplinaires du CNU, seules à même de garantir une évaluation par les pairs.
- Abandon des contrats de vacation au profit de contrats d'enseignement et de recherche à durée déterminée, signés au moins un mois avant le début des cours, non-conditionnés à l'inscription administrative, sans condition d'âge (la limite d'âge étant actuellement de 28 ans) et stipulant le volume horaire annuel.

Doléances adoptées à l'unanimité des membres du bureau.

Fait à Strasbourg, le 02 octobre 2014.

Pour DICENSUS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.